



L'écho Marcellinois



www.st-marcellin-vaion.fr

Gazette octobre 2022

*Elaboré par Julie Poyol
Et David Morales*

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie Publique

Le mot du Maire

Chères Marcellinoises, chers Marcellinois,

Revoilà l'automne ! Colchiques, arbres rougissants, vignes dorées.

Oui mais pas que : à Saint Marcellin les travaux fleurissent.

Voici donc la place du village toute chamboulée mais avec la promesse d'un centre bourg tant espéré par la majorité d'entre vous.

Comment me direz-vous ? D'abord la place puis un nouveau parking juste en dessous, puis un restaurant café à l'ombre des tilleuls qui comme vous l'aurez dit les herboristes d'antan sont gage de siestes paisibles. On se souviendra de cette maxime « une sieste sous un tilleul éloigne des anxio-lytiques » (auteur anonyme).

Mais encore et surtout le passage de notre éclairage en Led, réduisant ainsi notre consommation de façon significative avec le choix de réduire la nuit encore de moitié celle-ci. Concrètement 38W en début de soirée puis 19W à partir de 11 h jusqu'à 5h au lieu des 150 W par ampoules mettant actuellement St Marcellin dans le cercle encore fermé des communes qui en sont équipées. Pour autant nous avons pris le parti de ne pas éteindre complètement la nuit. Un grand bravo à Erick élu en charge de ce dossier.

Mais aussi merci à l'ensemble des élus pour leur implication dans le social, les affaires scolaires, la future gestion numérique de la cantine, le comité des fêtes, ainsi que les élus qui me permettent par leur travail de vous écrire ces lignes.

Je ne vous cache pas mon étonnement et ma joie de voir de plus en plus d'entre vous vouloir s'impliquer dans la vie du village.

Merci donc notamment à Christophe SAPET, nouveau propriétaire du Château de Taulignan, de nous avoir prêté sa demeure et permis ainsi d'organiser une délicieuse soirée d'été avec le poète et chanteur provençal Jean Bernard PLANTEVIN.

Merci aux familles BLAY, GALIZZI, BARNIER, PEDERENCINO, et bien d'autres..., simples anonymes mais Ô combien efficaces dans l'organisation de nos soirées estivales. Nos chasseurs ne sont pas en reste, je les sais impliqués pour des événements à venir.

Bienvenu à Manu, le nouvel animateur du centre de loisirs, guitariste à ses heures pour la plus grande joie de nos enfants

Beaucoup d'autres personnes sont à saluer pour leur investissement, et je ne manquerai pas de le faire quand ce que nous avons en cours sera réalisé.

Alors, dans un contexte international plus qu'incertain, sans voler la formule à Martin Luther King, « j'ai fait un rêve » : celui d'un village uni, solidaire et joyeux, dans le respect de chacun.

Petit secret avant les Fêtes, les élus, cette année, ont concocté à nos anciens un colis différent, privilégiant cette fois la qualité à la quantité, mais Chut Que cela reste entre nous.

Amicalement,
Gérard RAINERI

PS : Pensez à la cérémonie du 11 Novembre, qui donne du sens au mot « LIBERTE », c'est à 9 heures, il y aura (aussi) des croissants ...

Retour sur l'été Saint-Marcellinois



Bonjour à tous les Marcellinois, après 12 ans d'absence, le retour de la fête votive fut un grand succès. C'est avec plaisir que nous avons pu accueillir les estivants, mais surtout les habitants du village durant ces trois jours de festivités.

Le Président et son bureau tiennent fortement à remercier, en premier lieu Monsieur Raineri, le Maire, pour sa confiance au quotidien, les élus qui ont été d'une grande aide, mais surtout amis, familles et les villageois bénévoles dynamiques qui sans eux le comité des fêtes (LES MARCELLINOIS EN FÊTES) n'existerait pas.

Nous sommes toujours en attente d'autres bénévoles et d'autres idées pour faire vivre notre village.

Un grand merci à tous Les Marcellinois en Fête

Yoan Reynaud



Nous avons eu l'occasion d'assister à la soirée organisée avec l'aide du parc régional du Ventoux et de la commune au spectacle de Jean-Bernard Plantevin dans le cadre du magnifique château de Taulignan, poésie, musique et images de notre belle Provence était au rendez-vous.



Cet été notre commune a organisé le traditionnel concours de boules des élus qui met en compétition tous les élus des communes de la CCVV, grâce à la participation des bénévoles du comité des fêtes, ainsi que notre intercommunalité qui a offert les repas et les boissons, sans oublier notre commune et ses élus qui ont participé également pour que cette manifestation se passe pour le mieux, cette année l'équipe de Rasteau a gagné la compétition et c'est avec grand plaisir que nous nous retrouverons l'année prochaine au village de Rasteau pour notre revanche.



Retour sur la campagne de prévention du aux sécheresses de cet été.

Afin de protéger nos beaux massifs et aux vues de nombreuses infractions signalées il était de bon sens pour nous d'accentuer l'interdiction d'accéder dans nos bois.

Des banderoles ont été disposées aux trois entrées principales afin d'avertir et prévenir toutes volontés d'accès par voies pédestres ou motorisées,

Merci à la bienveillance de vous tous,
"La nature est belle protégeons la"

GUILLAUME DUTFOY



HALLOWEEN

Soirée Halloween

Organisée par L'Association des Parents d'Elèves

St Marcellin/Crestet



Samedi 5 Novembre 2022

Salle des Fêtes du Crestet à 19h30

Menu Adulte : 15 euros

Soupe d'Halloween

Civet de Sanglier / Gratin
dauphinois

Gâteau de la Sorcière

Menu Enfant : 6 euros

Soupe d'Halloween

Nuggets / Frites

Gâteau de la Sorcière

**Venez nombreux
et Monstrueux !**

Réservations avant le 21 Octobre

Au 06-81-86-39-89



Les fêtes de Noël arrivent !

A cette occasion les marcellinois en fêtes vous attendent nombreux à leur veillée qui se déroulera le

17 décembre sur la nouvelle place du village de 18h à 23h

Petite restauration de saison sur place, Food truck et animation musicale avec le groupe TFD Blues qui accompagneront cette belle soirée

En famille, entre amis, voisins, voisines nous vous attendons sans compter !!



APE

A la suite de l'Assemblée Générale du mardi 13/09/2022, les membres du bureau n'ont pas changé.

PRESIDENT : Mr Vernay Franck
VICE PRESIDENT : Mr Poyol Sébastien
SECRETAIRE : Mme Monnet Tiffany
SECRETAIRE A LA COMMUNICATION : Mme Roulph Alyssia
TRESORIER : Mr Bardot François
TRESORIER DU RESTAURANT SCOLAIRE : Mr Colin Hubert

Achat de fournitures pour cette rentrée : 644€ pour les écoles de Crestet et de Saint Marcellin lès Vaison.

Bilan des dernières actions :

- Une tombola a été organisée grâce aux dons de lots de parents d'élèves : une bonne recette pour cette première fois.
- Vente de plants de tomates organisée par la pépinière MACCABE : l'ensemble de la recette de ces ventes nous a été reversée.
Cette action sera remise en place au printemps prochain.
- Fête du Crestet qui s'est déroulée du 24/06/2022 au 26/06/2022 et qui a été une grande réussite cette année.

Calendrier et actions pour cette année :

- Une soirée « Fête des écoles » devait avoir lieu à Saint Marcellin lès Vaison le 17/09/2022 . Cette dernière est reportée, faute de réservation et aura lieu durant le mois de mai 2023 avec comme repas un jambon à la broche.
- Une soirée sera peut être organisée au mois de Novembre à Crestet, mais aucune date ni de certitude que cette dernière ait lieu.
- Pour les enfants et parents d'élèves, nous organiserons une soirée de Noël, avant les vacances de décembre.
 - Une soirée tartiflette sera organisée au mois de mars.
 - La fête de Crestet qui se déroulera fin juin avec une tombola dont le tirage s'effectuera durant cette dernière.

A rajouter sur l'article :

Le Président, Mr Vernay Franck, tient à remercier l'ensemble des personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'APE, ainsi qu'au bon déroulement des actions menées , que se soit nos deux mairies, les comités des fêtes, les commerçants, les parents, les maîtresses et surtout les membres de l'APE ainsi que des parents volontaires ne faisant pas parti du bureau mais qui contribuent au bon déroulement de l'APE. Je rappelle que tous les bénéfices des actions menées par l'APE permettent de financer des sorties scolaires, du matériel, des classes vertes, des fournitures scolaires etc..

N'hésitez donc pas à venir passer quelques soirées avec nous, c'est pour la bonne cause et en plus nous y passons du temps.

Franck Vernay



Missions accomplies par le Comité du Souvenir Français de Vaison la Romaine depuis début 2020

- Remise à toutes les communes concernées (Canton de Vaison la Romaine) de l'excellent dossier de Mme Marie-Pierre Jeancar Coast du Comité du Souvenir Français de Pertuis sur les victimes de la guerre 1870-71. Certains maires m'ont promis d'ajouter une plaque, d'autres pensent changer complètement la plaque pour ajouter le nom des soldats victimes de la guerre 1870/71.

- Distribution à toutes les écoles primaires (CM1-CM2) du dossier « Concours Scolaire émanant d l'Office National des Anciens Combattant et Victimes de Guerre (Le regard des enfants pendant la Grande Guerre) y compris celle de Caderousse.

- Fait une demande de subventions à toutes les mairies du canton. Réponses des mairies de :

- Buisson (100 euros), Entrechaux (50 euros), Malaucène (150 euros), Villedieu (100 euros), Saint Marcellin Les Vaison (150 euros), Séguret (30 euros dont 20 au profit de l'ONACVG (bleuet de France)), Vaison la Romaine (210 euros), Crestet (60 euros), Saint Romain en Viennois (50 euros pour les cérémonies de Vaison la Romaine).

Le comité tient à remercier chaleureusement chacune de ses mairies de leur soutien. Il sera toujours présent à leurs cérémonies (avec son ou ses drapeaux) s'il est invité

- Le Comité participe à toutes les cérémonies de Vaison la Romaine et est responsable de trois cérémonies :

- la Victoire du 8 Mai,
- l'Indochine du 8 Juin,
- les Harkis du 25 Septembre.

De plus, le comité est également maître de cérémonie pour le 11 Novembre à Saint Marcellin les Vaison.

- Le Comité dépose une gerbe bouquet selon ses moyens (5 à 6 par an).

(Pourquoi une gerbe bouquet ? Pour qu'elle puisse être portée par un enfant)

- Le Comité de Vaison la Romaine possède deux drapeaux le sien (SF) et celui légué par monsieur Albert DUPONT (DCD) créateur et président de l'Amicale des Anciens Combattants de Vaison la Romaine, ce drapeau est présent à toutes les cérémonies.

- Organise la quête du Souvenir Français entre le 20 et le 22 Octobre ainsi que le 2 Novembre (malheureusement ces dates tombent pendant les vacances scolaires donc il y a souvent des difficultés à avoir des jeunes quêtés.)

- Organise la collecte du Bleuet de France avec l'aide de lycéens, collégiens et élèves des écoles primaires. Les maires de Vaison la Romaine et de Malaucène offrent gracieusement un étal et portes panneaux ainsi que des tables les jours de marché précédant le 8 Mai et le 11 Novembre. Pour certaines mairies, je dépose une enveloppe avec des bleuets.

- Le Comité est toujours présent avec ses deux drapeaux aux cérémonies auxquelles il est invité (Rustrel, Château de Gadagne, Bollène, Sault, Saint Romain en Viennois, Malaucène, Orange etc...)

- Le président s'est déplacé au moins une dizaine de fois à Gigondas pour entretenir la tombe de DANIEL Paul, mort pour la France (1918) et déposer une plaque à l'entrée du cimetière signalant une tombe militaire entretenue par le Souvenir Français.

- Le Comité a organisé une exposition (Citoyenneté et Guerre 14/18) au Lycée Acaf Msa au profit des lycéens (6 classes).

- Le Comité a emmené (lycéens Acaf Msa) au musée de la Déportation et de la Résistance de Fontaine du Vaucluse.

- Le Comité a organisé une exposition sur les thèmes de la Grande Guerre et de la Citoyenneté au Centre Culturel offert gracieusement par la mairie de Vaison la Romaine du 9 Mai (mise en place le 8 Mai après-midi) au 13 Mai en faisant venir 3 classes du primaire du Canton (Suzette, Malaucène et Crestet). De plus, toutes les écoles du Canton étaient invitées. En tout, 14 classes et quelques adultes sont le mercredi 11 Mai.

- Le Comité a organisé une visite au Camp des Milles pour deux classes (Ecole primaire Emile Zola) mais l'administration du Camp a refusé les dates proposées et fixé d'autorité une date avec un quota d'élèves 33 au lieu de 54, la visite n'a malheureusement pas pu se faire.

- Dernières cérémonies où le Comité a été présent :

- 18 Juin,
- 31 Juillet à Malaucène,
- 24 Août à Avignon,
- 26 Août à Vaison la Romaine,
- 4 Septembre au Forum des Associations de Vaison la Romaine

- 3 octobre, le drapeau du Comité a participé à la prise de commandement (Gendarmerie du Vaucluse) Château de Gadagne porté par Gaël Peyrol. Tout ceci n'a pu être fait qu'avec l'aide précieuse de Gaël Peyrol comme porte drapeau, responsable de la musique pour les cérémonies et aide à la mise en place des expositions

- Merci aussi à mon vice-président Thomas Grobon président des Poilus du Vaucluse pour son aide (fourniture de mannequins en uniformes, vieux matériel de la guerre 14/18 (grenades, baïonnettes, mines etc...))

- 16/17/18 septembre : Assemblée Générale du Souvenir Français à Avignon (le président était présent avec son drapeau à toutes les cérémonies, le samedi 17 il était accompagné par son vice-président Thomas GROBON

- 22 septembre, était présent à la cérémonie du Souvenir de Vaison la Romaine (Pont Romain, en tenue avec le drapeau du Comité mais le maire a refusé la présence du drapeau, remit dans la voiture.

- 25 septembre : Cérémonie Hommage aux Harkis (Vaison Prévisions pour la fin 2022)

- 17 octobre : Conférence pour les lycéens du lycée Acaf Msa

- 22 octobre au 2 novembre : Quête du Souvenir Français

- 3 novembre au 12 novembre : Collecte du Bleuet de France

- 8 novembre Collecte Bleuet de France (mardi marché de Vaison la Romaine avec l'aide des lycéens du lycée Acf-Msa (Etal offert gracieusement par la mairie.

- 9 novembre (mercredi), Collecte Bleuet de France au marché de Malaucène (Etal offert gracieusement par la mairie) avec l'aide des écoliers de Malaucène.

- Cérémonie 11 novembre (Saint Marcellin les Vaison, Vaison la Romaine et Malaucène

- 3 janvier 2023 : Exposition au Lycée Acaf Msa seront invités toutes les Ecoles du Canton s'ils veulent venir

- Expositions ou voyages (lieux mémoriels) selon les demandes des enseignants.

Infos Pratiques

TRI SELECTIF

Pour répondre aux enjeux liés aux déchets, la Communauté de communes a lancé en mai une étude pour identifier le contenu de nos poubelles. Les résultats montrent que chaque habitant du territoire dépose en moyenne 341 kg de déchets par an dans les bacs destinés aux ordures ménagères, contre 254 kg au niveau national. Ce dépassement s'explique par la forte fréquentation touristique de la région.

Autre constat très instructif : 32% des ordures ménagères sont constituées de biodéchets (légumes, épluchures, végétaux...), auxquels s'ajoutent 24 % d'emballages et de papiers. Pour réduire le volume de notre poubelle et donc, les dépenses liées au traitement des déchets, l'intercommunalité engage un nouveau plan d'action.

Le premier volet consiste à faciliter le geste du tri. A compter du 1er décembre 2022, il sera possible de déposer dans les bacs de tri sélectif, TOUS les emballages en plastique, carton et métal. Autre volet : la Communauté de communes va accentuer significativement ses actions en faveur du compostage, afin de détourner les biodéchets des ordures ménagères. Sujet à suivre de près !

Plus d'infos sur la gestion des déchets : <https://bit.ly/3m2TIFQ>

Aides du gouvernement

Une aide de 200 € maximum pour les personnes se chauffant au fioul



Un dispositif d'aide pouvant aller jusqu'à 200 € est prévu à l'automne pour les personnes utilisant un chauffage au fioul. Il vient compléter l'arsenal des mesures gouvernementales d'aide à la consommation d'énergie pour l'hiver 2023.

Prolongation du bouclier tarifaire en 2023, chèque énergie exceptionnel... Avec l'arrivée de l'hiver et les fortes hausses de tarif annoncées sur l'énergie, une autre aide est prévue en faveur des Français qui utilisent une chaudière au fioul.

Le versement est prévu courant novembre et l'aide sera de 100 à 200 € selon les revenus du foyer.

À savoir : l'aide pour le chauffage au fioul est cumulable avec le chèque énergie exceptionnel de 100 à 200 € prévu en fin d'année.

À noter : le gouvernement a instauré des aides financières, notamment MaPrimeRénov', pour inciter les foyers à remplacer leur chaudière au fioul ou au gaz, jugées trop polluantes, par un autre système de chauffage (poêle à granulés, pompe à chaleur, etc.). Il est possible de connaître le montant auquel vous pouvez prétendre en utilisant le simulateur [Simul'aides](#).



Chèque énergie exceptionnel en 2022 : 100 à 200 € supplémentaires

Pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, un nouveau chèque énergie exceptionnel d'un montant de 100 à 200 € sera versé à 40 % des foyers les plus modestes d'ici la fin de l'année. Cette mesure vient en complément de la prolongation du bouclier tarifaire en 2023.

Le chèque énergie exceptionnel

Le montant du chèque énergie exceptionnel sera de 100 à 200 € selon les revenus et la composition des foyers. Son versement est prévu à la fin de l'année 2022, a annoncé la Première ministre. 12 millions de foyers sont concernés. Une aide qui viendra s'ajouter au chèque énergie annuel.

Un chèque énergie exceptionnel sera versé aux ménages les plus modestes :

- 200 € pour les deux premiers déciles (20 % des foyers les plus modestes dont les revenus sont inférieurs à 13 310 €) ;
- 100 € pour les déciles 3 et 4 (ménages dont les revenus sont compris entre 13 310 € et 18 610 €).

L'attribution du chèque énergie est soumise à deux conditions :

- vivre dans un logement qui est imposable à la taxe d'habitation ;
- avoir déclaré ses revenus auprès du fisc et ne pas dépasser un certain montant de ressources.

Le montant de l'aide est calculé en fonction de la composition du ménage et du revenu fiscal de référence.

À noter : vous pouvez vérifier votre éligibilité au chèque énergie grâce au [simulateur](#) proposé par le ministère de la Transition écologique. Pour cela, il faut se munir de son numéro fiscal.

Comment utiliser le chèque énergie ?

Le chèque énergie n'est pas encaissable par votre banque. Il sert à régler directement auprès des fournisseurs d'énergie différentes dépenses (électricité, gaz naturel ou pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles pour l'alimentation du chauffage ou la production d'eau chaude).

- Vous pouvez utiliser votre chèque énergie pour payer directement en ligne vos dépenses, il est directement crédité sur votre compte client (la [liste des fournisseurs acceptant le paiement en ligne](#) est disponible sur le site du ministère de la Transition écologique, d'autres fournisseurs sont susceptibles d'accepter le paiement en ligne à l'avenir).
- Pour que votre chèque énergie des prochaines années soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz, vous pouvez demander sa [pré-affectation](#), soit en ligne, soit en cochant la case pré-affectation sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.
- Ce chèque peut également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères exigés pour le crédit d'impôt transition énergétique (chaudière à condensation, pompe à chaleur...).

Rappel : les fournisseurs d'énergie peuvent accepter le chèque énergie 2021 en paiement jusqu'au 31 mars 2023.

À noter : depuis 2022, les bénéficiaires du chèque énergie peuvent créer leur [espace sécurisé](#) à partir de l'adresse mail qu'ils ont communiquée au service des impôts. Cet espace permet d'effectuer en ligne toutes les démarches : visualiser les chèques énergie, gérer et consulter les pré-affectations et les activations automatiques des protections associées au chèque énergie.

Nouveau !!! Application mobile Localiti



Recevez nos dernières informations et alertes grâce à l'application mobile Localiti !

La commune de Saint-Marcellin-lès-Vaison a mis en place l'application mobile Localiti afin de vous transmettre en temps réel les dernières informations publiées sur le site.

Actualités, agenda des événements, alertes sanitaires ou météo : recevez une notification et consultez immédiatement nos mises à jour.

Enregistrez ou partagez vos informations favorites, envoyez-nous également vos signalements citoyens... Tout cela gratuitement et sans nécessité de se créer un compte !

Comment procéder :

- Scannez le QR code ci-contre avec votre téléphone

ou rendez-vous directement sur



ou



et téléchargez gratuitement l'application mobile Localiti

- Géolocalisez-vous et/ou recherchez directement la localité "84110" ou "Saint-Marcellin-lès-Vaison"

- Abonnez-vous à nos informations en nous enregistrant dans vos "favoris *favorite*"

Travaux réalisés cet été

- Branchement au réseau d'assainissement de l'habitation VERTU, travaux réalisés par VAISON TERRASEMENT.



- Débroussaillage de ronciers sur la parcelle A 480 (quartier Grandes Terres), propriété acquise par la Commune le 05/10/2021 pour 1€, pour mise en sécurité incendie. Travaux réalisés par l'Entreprise BOMPARD.
- Bornage des limites Est de l'unité foncière constituée des parcelles B 56, 279 et 492, propriété Communale, à l'Est et au Sud de la Place de la Magdelaine. Travaux réalisés par le Cabinet BETARD.
- Intervention de Monsieur le Maire auprès de l'agence routière de VAISON, pour mise en sécurité au droit de l'avenue de l'Ouvèze (RD 205), suite à la chute de grosses branches et risque de chutes d'arbres sur les réseaux électriques et de téléphonie. L'agence routière a fait procéder à la coupe des arbres causant ces risques.
- Dégagement de très grosses branches tombées sur le chemin de la Ramade VC n° 13.
- Terrassement au Nord de la cantine pour mise en sécurité incendie et pour faciliter le faucardage. Travaux réalisés par l'Entreprise BOMPARD.



- Réalisation d'un merlon de terre en haut de ravin sur la parcelle A 480 ; terre récupérée suite aux travaux indiqués ci-dessus. Travaux réalisés par l'Entreprise BOMPARD.
- Rénovation et mise à la norme de deux armoires électriques de notre éclairage public, réalisée à notre demande, par le Syndicat d'Energie Vauclusien. La totalité des dites armoires au nombre de cinq est donc renouvelée.
- Rénovation du réseau d'éclairage public en cours.

- Faisant suite au diagnostic réalisé en juillet 2021, à notre demande par le Syndicat d'Énergie Vaclusien ; au constat établi qui fait ressortir une consommation supérieure à la moyenne nationale avec une consommation moyenne annuelle de 32391 KW, une grande déperdition électrique par la vétusté de nos luminaires (49% très mauvais ou mauvais, 19% moyen), à l'obligation de retirer les lampes à vapeur de mercure haute pression qui ne sont plus commercialisées depuis avril 2015, à l'interdiction et l'obligation de retirer les luminaires présentant un éclairage trop orienté vers le ciel à compter du 1^{er} janvier 2025 ; le Conseil Municipal a décidé de rénover notre parc d'éclairage public par changement des luminaires et passage à des lampes à LED (de bien moindre consommation) avec programmation d'abaissement de puissance dans la plage horaire e 23h à 5h.

- Dans cette plage l'éclairage public sera maintenu mais la puissance sera abaissée de 25 % entre 22h et 23 h et de 50 % de 23 h à 5 h. Nous avons obtenu une subvention prenant en charge 35% du montant des travaux.

Erick Bolle

Cantine scolaire :

A Table !!!

La cantine de Saint-Marcellin a fait peau neuve cet été.

Plus de gamelles à porter pour notre chère Christelle, grâce à l'achat d'une nouvelle sauteuse.



Un espace de travail revu aussi et aux normes où les petits plats mijotés vont faire merveille...

Un grand merci à David GALIZZI & Gregory FLEXAS pour leur intervention rapide afin que tout soit en ordre de marche pour cette nouvelle rentrée scolaire.

Toute l'équipe municipale n'attend plus que l'invitation de notre cantinière.

D'après ce que l'on sait la première ratatouille a été succulente.



E.MARCHWACKI

Travaux en cours....

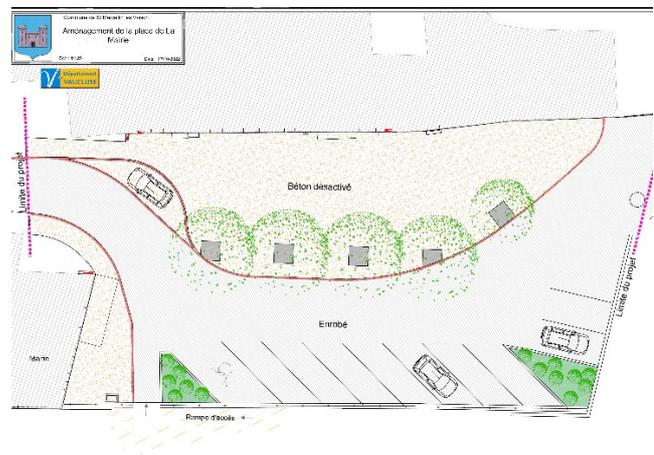
Notre place du village avait besoin de quelques travaux afin qu'elle retrouve toute son attractivité et tout son potentiel.

L'objectif majeur de cet aménagement :

« La revitalisation de notre centre-ville » pour offrir aux saint Marcellinois un lieu de vie accessible, propice aux rencontres, à la chalandise, au vivre ensemble, sans le dénaturer.

L'occasion aussi de privilégier l'espace piétons et permettre à notre futur bistrot d'avoir une terrasse où il fera bon siroter un verre entre amis ou en famille et redonner un peu de vie à un endroit stratégique pour le village.

D.Morales



Des travaux sont actuellement en cours sur le chemin communal de la Tuilière où une nouvelle couche de bitume a été rajoutée pour remettre en état la route qui avec le temps s'était abîmée.





Réunions publiques

« Votre interco et vous » 17 nov-8 déc. 2022

Les élus de l'intercommunalité viennent à votre rencontre !

Connaissez-vous bien votre communauté de communes ? Savez-vous quels sont les projets importants portés par l'intercommunalité qui vont concerner votre quotidien ? Vous avez des questions sur nos services mais vous ne savez pas à qui les poser ?

Venez nous rencontrer !

5 réunions publiques sont programmées à partir du 17 novembre sur tout le territoire Vaison Ventoux.

5 rencontres de secteur pour vous permettre :

- de mieux connaître votre intercommunalité
- de poser vos questions sur les nombreux domaines d'intervention de la communauté de communes
- d'échanger avec vos élus

A NOTER : chaque réunion de secteur abordera plus particulièrement les questions relatives à certaines communes (voir ci-dessous) mais vous avez la possibilité de participer à la date de votre choix !

SECTEUR DE ST-ROMAIN-EN-VIENNOIS

> *Communes de Faucon, Puyméras, St-Romain-en-Viennois*

Judi 17 novembre 2022 à 18h30 - Salle des fêtes de **St-Romain-en-Viennois**

SECTEUR D'ENTRECHAUX

> *Communes de Brantes, Crestet, Entrechaux, Mollans-sur-Ouvèze, St-Marcellin-les-Vaison, St-Léger-du-Ventoux, Savoillans*

Judi 24 novembre 2022 à 18h30 - Salle des fêtes d'**Entrechaux**

SECTEUR DE CAIRANNE

> *Communes de Cairanne, Rasteau, St-Roman-de-Malegarde*

Mardi 29 novembre 2022 à 18h45 - Salle des fêtes de **Cairanne**

VAISON-LA-ROMAINE

Judi 1er décembre 2022 à 18h30 - Espace culturel de **Vaison-la-Romaine**

SECTEUR DE SEGURET

> *Communes de Buisson, Roaix, Sablet, Séguret, Villedieu*

Judi 8 décembre 2022 à 18h30 - Salle des fêtes de **Séguret**

Plus d'info : www.vaison-ventoux.fr

Communauté de communes Vaison Ventoux – Tel : 04 90 36 16 29

“ REUNIONS PUBLIQUES ”



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

5 dates au choix
proches de chez vous

ST-ROMAIN-EN-VIENNOIS

Jeudi 17 novembre
18h30 - Salle des fêtes

ENTRECHAUX

Jeudi 24 novembre
18h30 - Salle des fêtes

CAIRANNE

Mardi 29 novembre
18h45 - Salle des fêtes

VAISON-LA-ROMAINE

Jeudi 1er décembre
18h30 - Espace culturel

SEGURET

Jeudi 8 décembre
18h30 - Salle des fêtes

VOTRE INTERCO ET VOUS

Des rencontres pour :

- ✓ mieux connaître votre intercommunalité
- ✓ poser vos questions
- ✓ échanger avec vos élus

www.vaison-ventoux.fr



Rencontre autour du Village...

Pour notre deuxième rendez-vous, Julie et David ont rencontré Ginette Colin, elle nous a fait part de quelques souvenirs sur sa vie à Saint Marcellin.

Née en 1933 et originaire du Crestet, Ginette se souvient que déjà à l'âge de 10 ans elle venait à l'école du village en vélo.

De ses souvenirs d'enfance elle en gardera un particulièrement, pendant la 2ème guerre mondiale les allemands alors basés sur Orange, avaient fusillé de nombreuses personnes au croisement du double pont Valentin qui rejoint la route allant sur le Crestet, elle se souvient que la fusillade avait eu lieu juste après son passage alors qu'elle se rendait à l'école, un terrible souvenir...

Malgré ses années d'occupation, elle nous confie qu'elle a passé de très bons moments surtout à l'école lorsque Mr Barnouin l'instituteur leur faisait ramasser des petites branches de tilleul pour allumer le poêle de l'école, elle nous raconte aussi que sous les escaliers menant à l'ancienne Mairie il existait un petit passage où le bois était entreposé et où les enfants aimaient se cacher.

Ce n'est qu'en 1955 que Ginette et son mari Aimé s'installent à Saint Marcellin pour reprendre l'exploitation de la ferme, par la suite ils débiteront l'activité des greffés, (travail qu'Aimé avait débuté à l'âge de 14 ans dans son village natal à Mollans sur Ouvèze).

De cette union naîtra Patrick en 1956, (mais nous aurons l'occasion de parler de lui ultérieurement).

De sa jeunesse, elle se souvient que bien avant la vigne, de nombreuses parcelles étaient cultivées en blé et lors des moissons tous les voisins s'entraidaient pour fouler le grain. L'union et le partage, voilà comment Ginette nous décrit ses souvenirs entre voisins, les fameuses veillées à refaire le monde, les soirées châtaignes et charcuteries (avec du vin bien sûr).

Nous lui avons demandé ce qui a le plus changé pour elle depuis toutes ces années passées dans son village, elle n'a pas hésité longtemps et nous a avoué le manque de contact et la solidarité entre les personnes.

Elle nous a confié également qu'elle a passé du bon temps dans son village et très fière d'être mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

Julie et moi voulons remercier Ginette pour ce moment que nous avons passé ensemble.





De gauche à droite :

Pierrette Gala, Madeleine Plantevin, Ginette Second(Colin), Désiré Gala, Aimé Chauvin, Yves Micheli.

Rang du bas de gauche à droite :

Paul Peyre, Robert Chauvin, Andrée Plantevin, Yvette Taulier,(Prénom ??)Thés, Jeanne Armand, Lucie Tréssol, Jackie Tréssol.

Naissance

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de Livia TAULIER, née le 30 juillet à Carpentras, première petite fille de notre lère adjointe Karina Barnouin.



Conseil Municipal

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Présents : BARNOUIN Karina, POYOL Julie, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Patrick, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.

ABSENT : COLIN Hubert

Secrétaire de séance : Mme Barnouin Karina

Début de séance : 18H15 - Approbation du compte-rendu du 10 mai 2022.

- 1- Approbation du rapport n°9 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Vaison Ventoux concernant la compétence éclairage public :

Voté à l'unanimité

- 2- Plan Local d'urbanisme : débat

Le conseil municipal décide de faire une réunion publique mi-juillet 2022 pour présenter le nouveau dossier.

- 3- Eclairage public :

Trois entreprises ont été contactées pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public. L'entreprise LOUBIERE est retenue pour un montant de 13 211€ HT. Une demande de subvention est en cours d'instruction. **Voté à l'unanimité**

- 4- Affaires scolaires:

Entretien des bâtiments scolaires : renouvellement du contrat avec l'entreprise LAVA à Malaucène.

Voté à l'unanimité

Mr MARCHWACKI Éric, nous expose ses recherches au sujet de la sauteuse électrique basculante, il propose de retenir l'offre de Stock Direct CHR pour un montant de 4 578.44€ HT livrée mais pas posée, avec une extension de garantie de 4 ans. Soutien financier du Département.

Voté à l'unanimité

- 5- Recours suite refus permis de construire

Monsieur le Maire nous lit le courrier de la propriétaire qui nous assigne au tribunal administratif de Nîmes. Nous bénéficions, dans le cadre de notre assurance, d'une protection juridique.

- 6- Voirie : La Tuilière

Devis de l'entreprise MISSOLIN : 13 165€ HT pour l'entretien de la voirie plutôt que de tout refaire. Une demande de subvention sera déposée auprès du Département. **Voté à l'unanimité**

- 7- Réforme des règles de publicité des actes des collectivités territoriales :

La publicité sera réalisée par affichage en mairie, papier dans la gazette et sur le site internet.

Voté à l'unanimité

8 Désignation du délégué titulaire et de son suppléant au Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux :

Titulaire : M. David MORALES

Suppléante : Mme Karina BARNOUIN

Voté à l'unanimité

9 Cession mobilier : Monsieur le Maire souhaiterait acquérir une photographie du site archéologique de Vaison : le conseil lui cède gratuitement.

10 Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2022 :

Le conseil ne souhaite pas abonder le fonds : **vote contre à l'unanimité.**

11 Sécurisation de l'ouvrage de franchissement :

M le Maire fait part des dernières investigations du SMOP, actuellement le bureau CEREG mène une étude sur la création d'un pont cadre.

12 L'écho Marcellinois :

M le Maire souhaite qu'il soit trimestriel et que les élus élaborent des articles et sujets pour apporter des idées, puis la commission choisira pour une éventuelle publication.

13 Festivités estivales :

Monsieur le Maire remercie chaleureusement le comité des fêtes et ses membres qui nous le rappelons sont tous bénévoles pour le vide grenier. La fête votive aura lieu du 22 au 24 juillet sur la place du village jusqu'à l'école, avec de nombreux stands. Pour finir, il rappelle que dans le cadre de notre rentrée au Parc, un concert de M Jean-Bernard PLANTEVIN sera donné au château de Taulignan le vendredi 22 juillet, il remercie le nouveau propriétaire des lieux, M SAPET pour son implication. Pour finir, un concours de pétanque des élus de l'intercommunalité sera organisé le dimanche 28 août, avec le soutien du Comité des Fêtes.

14 Décisions du Maire :

Panneaux de signalisation : 437.53€ HT

Renégociation logiciels NFI : 1 666.66€ HT

Fin de séance à 20H15

M. Le Maire, Gérard RAINERI

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2022

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, MARCHWACKI Éric.

Absents : COLIN Hubert, COLIN Patrick, REYNAUD Yohan.

Pouvoirs : POYOL Julie donne pouvoir à Éric MARCHWACKI, DUTFOY Guillaume donne pouvoir à David MORALES.

Secrétaire de séance : Mme BARNOUIN Karina

Début de séance : 18H25

1- Eclairage public

Monsieur le Maire est très satisfait de ce que l'on a pu obtenir pour ce dossier et remercie M. BOLLE Erick, conseiller municipal et le travail administratif qui en découle, la quasi-totalité de la commune sera équipée de lampadaire à led dont l'intensité baissera de 50% de 23h à 5h du matin afin de conserver de l'éclairage et d'éviter le noir complet. La Préfecture de Vaucluse, au titre de la DETR, a octroyé une dotation maximale et le devis est d'un montant H.T. de
20 147.00 € **Voté à l'unanimité**

2- Entretien des poteaux incendie :

Monsieur le Maire nous expose que la société qui entretenait les poteaux incendie n'existe plus et demande au conseil l'autorisation de signer le nouveau contrat de prestations de services pour l'entretien des points d'eau incendie avec SUEZ EAU France /

8 poteaux sont recensés sur la commune pour un coût de 50 € HT l'unité **Voté à l'unanimité**

3- Décisions du Maire :

Mr MARCHWACKI Éric, conseiller municipal, nous indique que les sirènes seront installées aux écoles, pour un prix HT à 3 816,81€

La sauteuse basculante électrique du restaurant scolaire, doit être posée lundi 18 juillet.

Pour information une convention avec la mairie d'Entrechaux devrait être signée pour convenir d'une mise à disposition gratuite d'un point de rassemblement à l'école de l'Adret, en cas de nécessité d'hébergement d'urgence pour les administrés d'Entrechaux.

Monsieur le Maire nous invite à participer aux préparatifs de la soirée concert du château de Taulignan

Fin de séance à 19h10.

Le 20 septembre 2022

La secrétaire de séance

Mme BARNOUIN Karina

M. Le Maire

M. RAINERI Gérard